

## Cas Zone alluviale de Strada au bord de l'Inn (GR)



(Foto: Tiefbauamt GR)

### Chiffres et faits

L'Engadinerstrasse est le tronçon routier principal de la Basse Engadine. Strada, une portion de la commune de Tschlin, avec ses maisons bordant directement la route, sans trottoir, devait être déchargée du trafic par une route de contournement. En 1986, un projet a été déposé, mais n'a pas été considéré comme optimal par la Ligue grisonne pour la protection de la nature, aujourd'hui Pro Natura Grisons. Le contournement aurait touché la zone alluviale d'Ischla, inscrite à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP). Les discussions entre le canton et Pro Natura ont permis de trouver des solutions qui ont été concrétisées par une commission commune pour le développement de la zone alluviale.

Le canton s'est engagé dans un projet de revitalisation globale, afin de protéger la zone alluviale des atteintes dues à l'être humain et de la conserver dans un état naturel. Dans le cadre de la revitalisation, environ 150'000 m<sup>3</sup> de matériaux ont été déplacés pour abaisser le niveau du sol. 75'000 m<sup>3</sup> ont été utilisés ailleurs et l'autre moitié a été utilisée pour la revitalisation de la zone alluviale. Le 5 juin 1996, la nouvelle route a été ouverte.

Avec sa nouvelle dynamique, l'Inn a modifié le lit de la rivière et a permis la création d'une nouvelle zone alluviale de très haute valeur. Les étangs adaptés aux amphibiens, les pâturages et la zone de détente avec ses emplacements pour faire des feux se marient harmonieusement au paysage.

## Raison de l'intervention

**Contenu:** le projet initial ne prévoyait pas suffisamment de mesures visant à limiter l'impact sur l'environnement telles que la revitalisation de la zone alluviale et le déplacement des gravières hors de la zone protégée. Après les discussions avec les autorités, une convention a été signée comprenant ces mesures. Le recours a ainsi pu être retiré.

**Juridiquement:** le recours déposé se basait sur les art. 3, 6 et 18 de la LPNP, sur l'art. 9 de la LPE et 19 de l'OEIE et montrait que l'impact du projet sur l'environnement était important.

## Echos

**Office des constructions 2001:** „Grâce à une collaboration fructueuse entre les protecteurs de la nature et les services cantonaux, le contournement a pu être réalisé le plus respectueux possible du paysage.“

**Service conseil des zones alluviales de la Confédération 2001:** „Avec sa taille et sa complexité technique, la revitalisation de la Strada est d'une grande valeur pour toute la Suisse. La réussite de ce projet fait office d'exemple pour la Suisse.“

## Chronologie

**1986** le projet de contournement est déposé. Dans sa prise de position, Pro Natura critique le fait que la zone alluviale de l'Inn soit fortement touchée dans la région de Strada.

**1987** le nouveau projet est considéré comme pire d'un point de vue de la protection de la nature et est refusé. Pro Natura demande que la gravière soit sortie de la zone alluviale protégée. En 1984 déjà, Pro Natura avait rédigé un co-rapport sur une autorisation de défrichement dans l'aire de la gravière demandant un déplacement de l'activité.

**1988** un nouveau projet est élaboré qui prend en partie en compte les requêtes de Pro Natura. Mais un défrichement et l'aménagement de la zone humide Ischla Strada ne sont pas acceptés.

**28.01.1991** le recours de Pro Natura auprès du Tribunal fédéral porte ses fruits : des mesures doivent être prises en faveur de la nature et du paysage telles que la revitalisation de la zone alluviale et le déplacement de la gravière. Après discussions avec les autorités, une convention est signée. Le recours devant le Tribunal fédéral est retiré.

## Liens/Personne de contact

Christian Geiger, Pro Natura GR, tél. 081 252 40 39